

Hôpital de Moutier : 1^{ère} promesse du Jura non tenue ?

Dans son message adressé au corps électoral de Moutier lors de la votation du 18 juin 2017, il était notamment déclaré :

Hôpital – Ainsi que le Conseil-exécutif bernois, le Gouvernement jurassien et le Conseil municipal de Moutier l'ont affirmé dans un communiqué de presse le 2 décembre 2015, «l'avenir de l'hôpital de Moutier n'est pas directement lié à la question institutionnelle». Indépendamment de l'appartenance cantonale de la ville, les autorités jurassiennes sont favorables à l'adoption d'une planification hospitalière commune au canton du Jura et au Jura bernois, idéalement à l'ensemble de l'Arc jurassien. Dans un tel cadre, et en cas de transfert de la cité prévôtoise dans le canton du Jura, celui-ci est disposé à entrer dans l'actionnariat de l'Hôpital du Jura bernois, qui pourrait ainsi continuer d'exercer ses activités sur ses deux sites de Saint-Imier et de Moutier. **Si le canton de Berne rejette cette organisation commune, le canton du Jura intégrera le site hospitalier de Moutier à l'Hôpital du Jura, en lui confiant des missions spécifiques de nature à le renforcer.**

On a appris récemment que la recherche d'un repreneur pour l'Hôpital de Moutier est lancée. Le Conseil d'administration de l'HJB a mandaté un organisme bancaire spécialisé pour trouver un repreneur à la filiale Hôpital de Moutier SA. Si la reprise par un partenaire public, en l'occurrence le canton du Jura, est privilégiée, la vente à un privé n'est pas exclue.

Afin de tenir sa promesse faite au corps électoral de la cité prévôtoise, le Jura n'aura pas d'autres choix que de reprendre l'Hôpital de Moutier SA et de s'aligner sur les offres d'une société privée éventuellement intéressée au rachat. Le canton du Jura n'a plus les cartes en mains pour tenir sa promesse. C'est Berne qui décidera.

Au vu de cette situation, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Peut-il garantir de manière irrévocable que l'Hôpital de Moutier SA sera intégré à l'Hôpital du Jura ?
- Partant, comment compte-il financer le rachat ?
- Peut-il garantir que les sites de Delémont, de Porrentruy et de Saignelégier seront maintenus ?

- Existe-il un canton en Suisse, avec un bassin de population similaire au Jura, avec 4 hôpitaux sur son territoire ?

Courgenay, le (27 juillet 2018) 8 août 2018

L'auteur

Yves Gigon